



SPECIALISATIONS BIEROLOGIE CONNAISSANCES DES BIERES BELGES

Enseignement Secondaire Inférieur de *Transition*

DOSSIER PEDAGOGIQUE :

UE471 – Code 411210U11E1

<http://www.cefor.be/web/formations.php?Adm=471>

Organisation	Nombre périodes	80 p
	Local	Atelier bière
	Horaire	1 fois semaine soir 18h00 à 22h15

Conditions d'entrée	Attestation de réussite de l'unité de formation Bièrologie : initiation à l'étude des bières Acceptation Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du Cefor
Participation financière :	Inscription +- 50 € +- 10 € Sur présentation d'attestation FOREM, CPAS, AWIPH, - 18 ans Support de cours : Notes à charge de l'étudiant <u>Matières premières</u> : +- 15 €/cours (prévoir avance 30 € au 1 ^{er} cours)

Programme de cours	Appliquer les phases de la dégustation, selon des critères professionnels ; Relever les sensations organoleptiques des différentes bières ; Distinguer les critères gustatifs de qualité des bières belges ; Rédiger et de commenter une fiche de dégustation ; Accorder les différentes bières avec différents mets. Décrire sommairement l'histoire de la bière belge ; Identifier les différentes régions et province productrices ; Commenter les différentes fermentations en Belgique : basse, haute, spontanée...; Caractériser les différents types de bières belges ; Déterminer les types de bières belges selon leur teneur en alcool et leur densité ; Citer les différentes bières trappistes protégées en Belgique ; Définir les facteurs pouvant influencer la durée de conservation des bières ; Commenter la législation en matière d'étiquetage et de consommation.
---------------------------	---

Méthodes d'enseignement : Respect des horaires et présences requises
Cours pratiques en atelier réalisés en groupes, cours théoriques

Evaluations : L'évaluation portera sur les acquis d'apprentissage (voir dossier pédagogique)

- **Evaluation formative et continue** (en cas d'absence, report sur l'évaluation finale)
- **Evaluation finale** : Date(s) à préciser par le professeur
- **2^{ème} session (si ajourné)** : début septembre (pas de report en cas d'absence injustifiée)